

DIRECTION DU SPORT  
RLG/FB

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

### DELIBERATION

#### OBJET : Projet éducatif local

---

Rapporteur : Evelyne METAYER

Après un premier partenariat avec l'Etat par un contrat jeunesse et sport 2004-2006, le programme éducatif local a fait l'objet d'un contrat éducatif local pour l'année 2007, reconduit pour 2008.

Un nouveau contrat de trois ans est en préparation, reprenant les grands axes de la politique éducative locale pour l'enfance et la jeunesse, articulée autour des concepts de démocratie, de citoyenneté et de développement local, visant à l'intégration sociale de l'enfant et du jeune et de faire en sorte que des individus différents et singuliers puissent vivre ensemble à Ploemeur.

La politique éducative locale et le projet éducatif local :

- Cherchent à avoir une vision globale de l'enfant et du jeune au sein de la cité, se traduisant concrètement par la prise en compte :
  - x de la population dans sa globalité ;
  - x du tissu associatif ;
  - x du tissu institutionnel ;
  - x des différents services de la ville.
- Contribuent ainsi à déterminer une philosophie de vie qui, en s'inscrivant dans le cadre de l'intérêt général, favorise la construction d'une conscience collective ploemeuroise en :
  - x veillant constamment à ce que la singularité de chaque acteur puisse s'exprimer dans un projet global « *je suis positionné donc je peux construire du collectif* » ;
  - x considérant les services publics (*territoriaux et de l'État*) comme étant des moyens au service de la population, lui permettant, à travers les projets menés, de mettre en relation l'action et la réflexion.
- Sont pilotés par l'adjointe déléguée à l'enfance et à la jeunesse en concertation avec les autres délégations, et se mettent en œuvre sous la responsabilité du directeur enfance – jeunesse – quartiers ;

- Se positionnent dans le champ de l'éducation populaire, qui par les rencontres, les dialogues où des pouvoirs se mettent en jeu, contribuent à la formation citoyenne à travers l'action collective et à la considération du «vivre ensemble» sur le territoire ploemeurois ;
- S'inscrivent dans une démarche de type participatif et de développement local engagée dans «Cultures en mouvement» ;
- Privilégient un accompagnement qui articule le processus à la production en s'appuyant sur un schéma méthodologique de type « *pratiques - réflexion-hypothèses d'action* » qui génère la participation des acteurs aux prises de décision, la construction de nouveaux savoirs. Cet accompagnement s'inscrit dans un processus éducatif qui vise à la construction de citoyens critiques et en capacité d'agir sur le monde qui les entoure.
- Ont pour priorités en 2009 et 2010 :
  - x Prendre en compte les publics sensibles (enfants, jeunes, familles) dans un contexte social et économique en crise et la création de collectifs et de réseaux de solidarité, dans un contexte où l'individualisation des rapports entre les personnes tend à devenir la règle ;
  - x Articuler en permanence la dimension sociale, économique et environnementale au sein des projets en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et d'agenda 21 ;
  - x Mener une réflexion en partenariat sur l'accueil des 2-3 ans via un travail avec structures petite enfance/ALSH ;
  - x Développer des projets favorisant l'implication des jeunes dans la vie de la cité et créer un collectif fédérant l'ensemble des projets et des acteurs en lien avec la participation et l'expression des jeunes ;
  - x Renforcer le travail avec les établissements scolaires et plus particulièrement avec ceux du secondaire ;
  - x Travailler à une plus grande transversalité entre les services ;
  - x Se doter d'outils permettant une analyse plus fine des publics accueillis et non accueillis ;
  - x Créer un groupe de pilotage représentatif de l'ensemble des acteurs impliqués dans les collectifs qui, en agissant comme un véritable observatoire de la jeunesse, aurait pour mission d'évaluer la politique éducative locale et d'en définir les futures orientations.
- Se mettront en œuvre dans le cadre des collectifs Lieux-Dits (Enfants et Jeunes dans la ville, Identités culturelles, Expression et participation des jeunes) en prenant appui sur cinq orientations :
  - x Accès pour tous aux loisirs, pratiques culturelles, scientifiques, sportives, à l'emploi...;
  - x Identités culturelles et inter-générationnelles ;
  - x Enfance-Jeunesse une notion d'appartenance en lien avec l'externe ;
  - x Favoriser l'intégration sociale des enfants et des jeunes dans le champ du sport et de la culture ;
  - x La place et temps de l'enfant et du jeune.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « sport, jeunesse, enfance, santé, prévention et sécurité », après en avoir délibéré à la majorité de trente et une voix pour et deux voix contre

- APPROUVE le projet éducatif local

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
Le Maire,

Loïc LE MEUR